

MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20200523-2020-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE VINGT TROIS MAI à onze heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date de convocation :
18 mai 2020

Date d'exécution :
23 mai 2020

Date d'affichage :
24 mai 2020

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Etaient présents : OTTAVI Antoine, MANFREDI Angèle, BATTESTI Philippe, FOUILLERON Marie, ANTONELLI Jean Pierre, SAUVAGEON Vanina, PIERI Ange, SISTI Marie Toussainte, ANGELINI Sébastien, ANDREANI Antoine, ANDREANI Françoise, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia, DENIS William, FINIDORI Sophie, FRATICELLI Dominique, GAMBOTTI Jessica, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCIANI Xavier, MENDEZ Corinne, PAOLINI Marion, ROBINET Ange Marie, SORIA Marie Angèle, TAFANI Marie Catherine.

Etait représenté : DELARUE Carole a donné pouvoir à BATTESTI Philippe.

Etaient absents : /

Monsieur Sébastien ANGELINI a été élu secrétaire de séance.

OBJET : 2020-26 Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

A la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil à la proportionnelle au plus fort reste.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20200523-2020-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020

Le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE

Président de la commission d'appel d'offres :

- GIUDICI Francis
- MANFREDI Angèle – Représentante du président

Délégués titulaires :

- OTTAVI Antoine
- ANTONELLI Jean Pierre
- BATTESTI Philippe
- FRATICELLI Dominique
- LE MAO Ghjuvan'Santu

Délégués suppléants :

- DENIS William
- BRONZINI DE CARAFFA Luc
- ROBINET Ange Marie
- COSTANTINI Jean Augustin
- FINIDORI Sophie

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,



Le Maire,